

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2020

Le dimanche cinq juillet deux mille vingt, à dix heures, le Conseil Municipal de Lézignan-Corbières s'est réuni au Palais des Fêtes, en raison de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence initiale de Monsieur Michel MASUYER doyen de l'assemblée.

Etaient présents M. PUJOL, M. FUMET, Mme BENET, Mme BIRKENER, M COMBES, Mme PAILHIEZ, M VIVES, Mme LECEA, Mme JULIAN, M. CAUMEIL, Mme LOUARN, M. LOMBARDI, Mme COURTOIS, M. JOLIS, Mme FITO, M. JULIAN, Mme FUMET, M. FORCADA, Mme JAFFUS, M. LAVAUD, Mme DANRE, M. ROUGE, Mme NICOLAOU, M. LARRIGOLE, Mme BAROUSSE, M. NOLOT, Mme FABRESSE-ROCA, M DENARD, Mme COURRIÈRE-CALMON, M. PENAVALRE, Mme DA CONCEICAO.

Etait absent : M. MAÏQUE

Mme LECEA est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

L'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

L'article L 2122-8 du même Code stipule que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal
Monsieur Michel MASUYER, conseiller municipal, prend alors la parole.

« Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs du public bonjour,

Le bénéfice de l'âge me permet de présider ce conseil. Pour moi c'est un honneur.

Je vais procéder à l'appel nominal des membres du conseil qui sont au nombre de 33.

Pour la liste Un autre Lézignan, oui c'est possible : élus 25, présents 25.

Pour la liste Expérience et progrès pour Lézignan : élus 8, présents 7, absent 1 (M. Maïque).

Mais avant de procéder à l'élection du Maire, je voudrais vous faire part de quelques réflexions très personnelles : une élection vient d'avoir lieu, il n'y a ni perdants, ni gagnants. Mais que des élus face aux réalités sociales et économiques de notre ville.

La tâche est énorme, je vous invite à travailler, à être honnêtes, à être transparents et à avoir un engagement sans faille envers les habitants de Lézignan.

J'aimerais que vous laissiez vos égos et vos opinions politiques au vestiaire, ainsi nous éviterons tout sectarisme.

Cette élection a bouleversé le panorama électoral habituel, la Municipalité affichait jusqu'à présent sa couleur politique ; les Lézignanais et Lézignanaises l'ont voulu autrement. Et aujourd'hui l'équipe élue, majoritaire, et sans orientation politique, accueille avec plaisir les huit conseillers de l'opposition pour effectuer un travail constructif afin que Lézignan redevienne une Capitale régionale digne de ce nom.

Il y a beaucoup à faire, il y a beaucoup à dire, c'est pourquoi je laisserais au futur élu à la fonction de Maire, toute latitude pour s'exprimer.

Nous allons donc continuer ce 1^{er} conseil de la mandature par l'élection du Maire ».

ELECTION DU MAIRE

Le vote a lieu au scrutin secret.

2 Assesseurs sont désignés pour le déroulement des votes : Mme Virginie JULIAN et Mme Christel DA CONCEICAO.

Monsieur Michel MASUYER demande aux membres du conseil municipal si quelqu'un se porte candidat au poste de Maire.

Seul Monsieur Gérard FORCADA se déclare candidat.

Il est donc procédé au vote après distribution aux élus des enveloppes et bulletins. Le dépouillement donne les résultats suivants qui sont proclamés.

Le résultat du vote est le suivant : Pour 25 voix et 7 bulletins blancs.

Monsieur Gérard FORCADA est donc élu Maire de Lézignan-Corbières.

Monsieur Le Maire prend alors la parole :

« Il y a de cela un an et demi je me suis engagé en solitaire dans une quête à la rencontre des habitants. Ma motivation était dictée par les remarques, les critiques, les ressentis des personnes avec qui j'échangeais sur l'état et le devenir de notre ville, des amis, des relations puis des personnes croisées au hasard de mon cheminement.

J'ai rassemblé mes notes, j'en ai fait une synthèse qui est devenue ma feuille de route puis plus tard, mon programme.

Après plusieurs mois consacrés à cette démarche, et après avoir murement réfléchi.

Deux solutions se présentaient à moi :

- En rester là, face à la difficulté et aux objections maintes fois entendues
« C'est trop tard, c'est compliqué, tu n'y arriveras pas » etc...
- Ou, m'engager pour la première fois dans une voie politique et faire face.

La proximité de l'élection municipale m'a permis de faire le choix de ne pas baisser les bras.

Pour répondre à vos attentes et vos espoirs, J'ai réuni autour de moi une équipe de femmes et d'hommes aux expériences diverses et complémentaires qui sont animés de la ferme volonté de remplir la mission confiée.

Je veux donner à notre ville une autre image que celle dégradée rapportée sur les réseaux sociaux.

Nous avons une position géographique qui nous situe au centre de la région Occitanie.

Nous devons être fiers d'être la Capitale des Corbières et la porte du Minervois.

Nous devons faire connaître l'attractivité de notre territoire en modernisant notre communication. Nous présenterons notre vitrine virtuelle qui valorisera nos produits, notre terroir dans le but de développer le tissu économique et touristique avec l'œnotourisme pour le secteur viticole en point d'orgue.

Je vous ai entendus et vous participerez à la transformation de notre ville. Mais rien n'est possible sans votre volonté de changer, dans le respect et l'acceptation de tous.

Je rappelle les grandes lignes de notre programme.

Nous accordons toute notre confiance à nos forces de police, que nous renforcerons et qui œuvrent tous les jours pour assurer la sécurité des citoyens, appuyés par les médiateurs.

Nous avons des équipes techniques qui interviennent quotidiennement et une future brigade verte veillera au bon respect des règles de salubrité dans tous les quartiers.

Le cœur de ville sera le grand projet qui donnera un nouveau visage à Lézignan et offrira des perspectives favorables à l'activité économique du centre-ville.

Mais une ville n'est pas en phase avec ses habitants si une partie de sa jeunesse est en échec, et son secteur santé en danger.

Pour tenter de répondre à ce constat, je m'engage à mettre tout en œuvre pour obtenir le classement en zone REP (réseau d'éducation prioritaire) et candidater pour adhérer au programme des cités éducatives.

Notre hôpital doit être défendu pour assurer un service santé de proximité au bénéfice du territoire Corbières Minervois. Le personnel apporte la preuve quotidienne de l'utilité indispensable de cette structure. Je m'engage à tout mettre en œuvre pour lui garantir un avenir pérenne.

La culture et le sport doivent être à la portée de tous dans toutes les disciplines.

Nous avons le projet de créer une maison des associations pour offrir au plus grand nombre d'entre elles la possibilité de se réunir dans des locaux communs.

La maison des jeunes dans sa nouvelle structure répond déjà à cette offre pour de nombreuses autres associations.

Je veillerai à ce que le développement de notre ville se réalise dans le respect de l'environnement avec un urbanisme harmonieux intégrant voies vertes, pistes cyclables et végétalisation des espaces.

Le désenclavement indispensable de la zone Caumont verra ressortir le projet de rocade qui n'a pas abouti. Nous devons apporter une solution face aux nuisances et aux problèmes de sécurité engendrés par la circulation intensive et inadaptée notamment des poids lourds.

Pour me permettre avec mon équipe de réaliser le programme que vous avez plébiscité, vous avez porté notre liste en tête du 2^o tour et je vous en remercie du fond du cœur.

En ce jour, vous venez de m'accorder votre confiance en me faisant l'honneur de devenir le Maire de tous les Lézignanais.

La tâche est immense cependant avec toute mon équipe nous sommes prêts à relever les défis.

J'en mesure l'importance au nombre de témoignages d'espoir reçus.

Notre implication est totale et nous avons hâte de nous investir pour que la réussite soit collective au bénéfice de tous les habitants.

Je vous remercie pour votre soutien ».

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire rappelle que l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Conseils Municipaux déterminent librement le nombre des Adjointes au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal et il propose de fixer ce nombre à 8.

Le résultat du vote est le suivant : Pour 25 voix et 7 bulletins blancs.

ELECTION DES ADJOINTS

M. le Maire expose que l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. L'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Le vote a lieu au scrutin secret.

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'Adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être, dès lors, différent de celui-ci. L'alternance d'un candidat de chaque sexe n'est pas prévue pour les listes de candidats aux fonctions d'Adjoint.

M. FORCADA ajoute : « notre équipe est très soudée et, pour aborder les premiers mois de ce mandat, je vous propose une liste d'adjoints qui formera la MUNICIPALITE de LEZIGNAN CORBIERES. Cette liste est le fruit d'une implication de tous et de chacun dans le programme que nous avons présenté aux Lézignanais et qui a été approuvé par les citoyens.

M. le Maire propose la liste des adjoints présentée par le groupe « Un autre Lézignan oui c'est possible » : M. Jean-Paul PUJOL, M. Bernard FUMET, Mme Christine BENET, Mme Sophie BIRKENER, M. William COMBES, Mme Dominique PAILHIEZ, M. Guy VIVES, Mme Bérange LECEA.

Il demande ensuite si le groupe « Expérience et Progrès pour Lézignan » a ou non des candidats. Le groupe répond par la négative.

Il est donc procédé au vote après distribution aux élus des enveloppes et bulletins. Le dépouillement donne les résultats suivants qui sont proclamés par M. FORCADA : pour la liste « Un autre Lézignan oui c'est possible » : 25 voix pour et 7 bulletins blancs.

Sont donc proclamés élus adjoints au Maire : M. Jean-Paul PUJOL, M. Bernard FUMET, Mme Christine BENET, Mme Sophie BIRKENER, M. William COMBES, Mme Dominique PAILHIEZ, M. Guy VIVES, Mme Bérange LECEA.

- M. Jean Paul PUJOL sera chargé des finances, de l'administration générale, du sport et des associations.
- M. Bernard FUMET sera chargé du pôle économique, des animations, du jumelage, du tourisme, de l'agriculture, de l'emploi, et de l'insertion.
- Mme Christine BENET sera chargée du pôle santé, des affaires sociales, du handicap et des personnes âgées.
- Mme Sophie BIRKENER sera chargée du développement du territoire, du cadre de vie, de l'urbanisme, de l'environnement, du PLU, du projet du centre-ville, du patrimoine et de la loi ALUR.
- M. William COMBES sera chargé de la sécurité, de la police municipale, de la médiation et des associations patriotiques.
- Mme Dominique PAILHIEZ sera chargée du pôle éducatif, des animations périscolaires et de la petite enfance.
- M. Guy VIVES sera chargé des services techniques, des travaux, de la gestion des déchets, de la brigade verte, et de la propreté de la ville.
- Mme Bérange LECEA sera chargée du juridique, du développement durable, de la démocratie locale et de la culture.

En application de l'article L 2121-1 du CGCT, l'ordre du tableau est donc déterminé comme suit :

- M. Gérard FORCADA
- M. Jean-Paul PUJOL
- M. Bernard FUMET
- Mme Christine BENET
- Mme Sophie BIRKENER
- M. William COMBES
- Mme Dominique PAILHIEZ
- M. Guy VIVES
- Mme Bérangère LECEA
- M. Michel MASUYER
- Mme Michelle NICOLAOU
- M. Dominique JOLIS
- Mme Sylvie DANRE
- M. Daniel LARRIGOLE
- M. Jean-Claude LAVAUD
- Mme Sylvie FUMET
- Mme Martine JAFFUS
- M. Thierry CAUMEIL
- Mme Valérie COURTOIS
- M. Serge LOMBARDI
- M. Laurent ROUGE
- M. Didier JULIAN
- Mme Sabrina FITO
- Mme Virginie JULIAN
- Mme Camille LOUARN
- M. Michel MAÏQUE
- M. Freddy NOLOT
- M. Rémi PENAVALAIRE
- M. Thierry DENARD
- Mme Françoise BAROUSSE
- Mme Catherine FABRESSE ROCA
- Mme Sophie COURRIERE CALMON
- Mme Christel DA CONCEICAO

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

L'article L2121-7 du CGCT prévoit que lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjointes, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévu à l'article L1111-1-1. Le Maire doit également remettre une copie de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux, c'est-à-dire les articles L2123-1 à L2123-35 du CGCT, ainsi que les articles R2123-1 à D2123-28.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Monsieur Freddy NOLOT demande la parole et décrit le régime des astreintes hebdomadaires des élus qui prévalait jusqu'à lors. L' élu de permanence dispose d'un téléphone dédié aux appels d'urgence et d'un dossier lui permettant de répondre à tous les problèmes pouvant survenir en dehors des heures d'ouvertures de la mairie et durant le week-end.

La dernière permanence prenait fin vendredi en fin d'après-midi mais il a été décidé de la prolonger jusqu'au moment de l'élection du nouveau Maire.

Monsieur NOLOT remet donc le cartable d'astreinte à Monsieur FORCADA nouveau 1^{er} magistrat de la ville de Lézignan-Corbières.

Monsieur Le Maire remercie M Freddy NOLOT et invite élus et public à partager le vin d'honneur organisé dans une salle adjacente.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, M. LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE A 11 H 00.